



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsas.org
<http://sections.se-unsas.org/51/>



Reims, le 16 février 2011

à Madame l'Inspectrice d'Académie de la Marne
Inspection Académique
Cité Tirlet
51036 Châlons-en-Champagne cedex

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale vient d'apporter une réponse au Syndicat des Enseignants de l'UNSA concernant l'aide administrative dans les écoles.

Vous n'êtes pas sans ignorer que cette aide administrative avait été mise en place suite à un protocole d'accord sur la direction d'école entre le ministère et le SE-UNSA en 2006.

Le Se-UNSA de la Marne a d'ors et déjà écrit à Monsieur le Préfet, pour lui demander de prendre toutes les dispositions afin que cette aide administrative soit rétablie au plus vite, au regard des crédits qui vont être attribués à l'emploi aidé conformément à la lettre du Ministre Chatel en date du 15 février.

Madame l'Inspectrice, sachez que nous suivons très attentivement la traduction sur le terrain, de cette volonté ministérielle. Aussi, le SE-UNSA de la Marne vous engage à répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'octroi d'aide administrative que les directeurs d'école vous formuleront.

Nous profitons de ce courrier, pour vous réitérer officiellement, notre demande d'un bilan chiffré et nominatif, des écoles qui ont actuellement un EVS (liste des écoles, agents employés sur ces postes).

Vous priant, d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de nos sentiments syndicaux les meilleurs.

Aline GEERAERTS
Secrétaire départementale
du SE-UNSA Marne

En pièces jointes :

- la lettre du Ministre
- la lettre du Se-UNSA au Préfet de la Marne